

Pays de Bitche

PAYS DE BITCHE Communauté de communes

Taxe poubelles limitée à 495€: des habitants paient plus

J.Br.

Commune : 089 BITCHE		FEUILLE
Taxes spéciales 0,25 %	Taxe ordures ménagères 18,00 %	Taxe GEMAPI
4151	3861	
10	719	
5275	2544	
13		

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait soi-disant écrêtée à 495€. Mais cette contribuable de Bitche paie 719€... pour un logement inoccupé! Photo RL

«Personne ne paie plus de 495€» de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette déclaration de Francis Vogt, président de la communauté de communes, a fait bondir plusieurs habitants de Bitche. Car ils paient beaucoup plus que 495€ pour leurs poubelles.

En 2015, les foudres s'étaient déjà abattues sur Daniel Zintz, alors président du syndicat des communes. Lors d'un conseil syndical, il avait affirmé que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui fait jizzer au Pays de Bitche depuis plus de 15 ans, était limitée à 492€ par foyer. De nombreux contribuables, notamment à Bitche, étaient montés au créneau pour dire le contraire. Preuves à l'appui, ils payaient davantage.

● «Un écrêtement à 495€»

Jeudi soir, au conseil communautaire, Francis Vogt, président de la communauté de communes, aurait-il commis la même erreur? D'après le bureau d'études qu'il a engagé, «69% des contribuables paient moins de 200€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il existe un écrêtement à 495€. Personne ne paie donc plus de 495€.» C'est faux.

L'étude, qui a coûté 40000€ l'année dernière à la communauté de communes (elle englobe bien d'autres questions concernant le traitement des poubelles) n'a sans doute pas été poussée comme il se doit. Car il suffit de se promener dans les rues de Bitche pour trouver des contribuables qui paient plus de 495€. Lui est à 525€, feuille d'imposition en main. Lui à 572€.

● Des frais de gestion en plus

«Des sommes auxquelles il faut rajouter les frais de gestion de 8%. Donc cette affirmation est mensongère. Il faudrait que le président de la communauté de communes se renseigne un peu mieux lorsqu'il fait des déclarations publiques», enrage Rémy Seiwert, président de l'ADQV, l'Association de défense de la qualité de vie, qui milite pour l'instauration d'une redevance incitative.

● 719€ pour un logement inoccupé!

Preuve à l'appui, elle paie 719€... pour un logement inoccupé! «Il s'agit de la maison inhabitée, où vivait mon père, décédé il y a 4 ans. Je paie à juste titre une taxe foncière. Mais là en plus aucun déchet n'est produit.» Elle aussi a avalé son café de travers lorsqu'elle a entendu Francis Vogt dire que «personne ne paie plus de 495€.»

Elle en a déjà parlé à Eric Hemmert, vice-président de la communauté de communes en charge du dossier, à plusieurs reprises. «On m'a toujours dit que c'est comme ça. Mais d'où sort cet écrêtement à 495€? Si c'est le cas, pourquoi n'est-il pas appliqué dans cette maison?»

Une nouvelle étude est commandée par la communauté de communes d'ici la fin de l'année, pour trancher une bonne fois pour toutes ce débat entre taxe et redevance. Peut-être que le bureau d'études dénicherà cette fois les bons chiffres. Il sera payé 15000€ pour ce travail.

«69% paient moins de 200€. Cela veut dire aussi que 31% paient plus. Donc la taxe est injuste.»

Gérard Humbert, le maire de Bitche